



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Démeurgement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,
 Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
 Jean-Luc LEBRUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MOSELLE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoit LUTGE
 Elio DI RUPO

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

Assainissement autonome communal (Ib) :

Assainissement transitoire (III)

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique
 Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Démeurgement - Exhaure

Station de pompage
 Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 45, Rue Lacoux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 Http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Ib)
 Surveillance (II)

Eaux de surface
 Navigable
 1^{ère} catégorie
 2^{ème} catégorie
 3^{ème} catégorie
 non classé
 Cours voûté

Zone de baignade
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
 Natura 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
 Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir sur les plans de secteur de la DGATLP.
 L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN pour extraire des informations quant aux zones classées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 0394
 Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN
 Traitement des données : O&S et SPGE

